



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
TÉL. 02 32 41 08 15 FAX 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### CONVENTION FOYER DE LA LICORNE LE 18 MAI 2026 SALLE D'ARMES

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

**VU** l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

**VU** l'arrêté n°230-2026 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er Adjoint en charge des ressources humaines, du sport, des affaires générales et de la vie associative

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame Karine MASSON représentante du Foyer La Licorne, à utiliser la salle d'Armes « Rez-de-chaussée » le lundi 18 mai 2026 en vue d'accueillir : une répétition de théâtre,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rez-de-chaussée », située 4 Place du Général de Gaulle

**Le Maire décide de** signer avec le Foyer La Licorne, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rez-de-chaussée »

La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 1 juin 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse, des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP

